

« Les animaux et l'éthique »

Université Rennes 1 - Ufr de Philosophie, EA1270
Campus de Beaulieu - bât. 32B - amphi 12

vendredi 3 février 2012

Programme

Matin

Présidence : **Angelo Giavatto**
(Maître de conférences à l'Université de Nantes)

9h15 Présentation de la Journée

9h30 **Jérôme Laurent** (Professeur à l'Université de Caen)
« *Ethique animale, éthique humaine chez Platon* »

10h15 Pause

10h30 **Pierre-Marie Morel** (Professeur à l'École Normale Supérieure)
« *Action humaine, action animale : les ambiguïtés de la *praxis* aristotélicienne, entre éthique et éthologie* »

11h15 **Suzanne Husson** (Maître de conférences à l'Université de Paris IV)
« *Revêtir la vie des chiens* » : l'animal comme modèle moral »

12h Interruption pour déjeuner

Après-midi

Présidence : **François Calori**
(Maître de conférences à l'Université de Rennes I)

14h **Hugo Cousillas** (Neuro-éthologue, Professeur à l'Université de Rennes I)
« *Expérimentation animale et éthique* »

14h45 Pause

15h **Enrique Utria** (Doctorant, Université de Haute-Normandie)
« *Utilitarisme : agrandir les cages ou libérer les animaux* »

15h45 **Jean-Yves Goffi** (Professeur émérite à l'Université de Grenoble
Pierre-Mendès-France)
« Francione critique de Singer »

17h Clôture des travaux

Coordination : René Lefebvre – sophie-rabaux@univ-rennes1.fr – 02 23 23 63 02

Présentation

On pense souvent l'éthique comme un fait strictement humain : les hommes et eux seuls auraient des préoccupations éthiques ; seuls les comportements humains auraient à obéir à des règles éthiques ; les règles en question concerneraient au premier chef, pour ne pas dire exclusivement, la relation des agents humains entre eux. La même chose peut être répétée, *mutatis mutandis*, au sujet du droit.

Dans cette perspective, traditionnelle, les animaux sont au mieux des exclus : ni agents éthiques, ni bénéficiaires sinon marginalement (quand, par exemple, le respect des droits du propriétaire leur assure une protection contre certains mauvais traitements) ; plus sûrement, ils jouent le rôle de faire-valoir : si les humains sont des agents éthiques, ou si l'éthique les protège vis-à-vis de certains agissements, c'est précisément en vertu du fait qu'ils ne sont pas de simples animaux ; en vertu de ce qui les différencie des « bêtes » ou des animaux non-humains. La valeur que reconnaît l'éthique, peu ou prou, s'identifie à la part de la non-animalité de la « personne » humaine.

Les animaux non humains, pour leur part, dépourvus presque notionnellement d'une telle valeur, ne se différencient guère des choses. S'ils n'ont pas d'obligations à proprement parler, quoiqu'ils soient en permanence contraints, ils ne se voient guère reconnus de droits et leur instrumentalisation est pratiquement illimitée - même s'ils ont toujours eu leurs défenseurs.

Depuis quelques décennies, cette exclusion radicale du champ de l'éthique et du droit connaît d'importantes remises en cause, non seulement théoriques, mais institutionnelles et pratiques. La condition animale n'est probablement pas bouleversée, mais l'accent se trouvant mis pour beaucoup sur l'importance de l'existence d'une sensibilité animale, et d'intérêts animaux, des espèces sauvages se voient protégées, des évolutions de l'élevage industriel ne sont pas impossibles, l'expérimentation sur des animaux vivants se trouve soumise à une régulation croissante. Ces remises en cause, du reste, affectent jusqu'à l'unité du concept biologique d'animal (des grands singes aux invertébrés, tous ne sont pas affectés de la même façon par les nouveaux interdits dont bénéficient les « animaux » : certains sont plus des « animaux » que d'autres).

Les animaux ont-ils parfois entre eux, au sein d'une société, des rapports qu'on doive qualifier d'« éthiques » ? Sont-ils foncièrement incapables de développer une relation éthique envers les humains, ne serait-ce qu'afin d'assurer la défense de leurs propres intérêts, et dans ce cas en vertu précisément de quel manque ? Le mécanisme cartésien, la dépréciation chrétienne conservent-ils une pertinence et dans quelles limites ? Comme l'écologie en général, la défense des animaux impliquerait-elle le risque d'un recul de l'humanisme ?

Cette Journée d'étude ne fera pas le tour de la question des rapports entre les animaux et l'éthique. Elle privilégie deux objectifs restreints. - Montrer qu'aux origines de la tradition philosophique, plus sans doute qu'à l'époque moderne, la relation aux animaux est complexe (Aristote définit l'homme comme un animal et reconnaît parfois aux animaux non humains une certaine forme de pensée, le néoplatonisme de Porphyre exprime une répugnance vis-à-vis des sacrifices animaux et de la nourriture carnée, l'éthique cynique érige l'animalité en modèle). - Aborder la question de nos devoirs envers l'animal aujourd'hui, spécialement l'animal expérimental exposé aux douleurs qui lui sont infligées.

Présentation des communications

Hugo Cousillas

Neuro-éthologue, Professeur à l'Université de Rennes I

« **Expérimentation animale et éthique** »

Pourquoi recourir à l'expérimentation animale?

Nous faisons une différence nette entre l'homme et l'animal. Cependant, l'expérimentation animale consiste à tester chez l'animal des questions que l'on se pose chez l'homme. Cette démarche sous-entend qu'il existe des similitudes entre l'homme et l'animal. Lorsqu'on ne s'intéresse qu'à des similitudes de type organique cela ne pose pas de problème, on peut tester l'effet d'un médicament sur une quelconque partie du corps sans se préoccuper de l'animal. Dès que l'on s'intéresse à des similitudes comportementales et cognitives, les différences entre l'homme et l'animal deviennent moins nettes et nous sommes amenés à considérer l'animal comme un être vivant capable d'émotions et de souffrances. Nous nous proposons de discuter de l'expérimentation animale, de son utilité, ainsi que de la nécessité d'une éthique dans ce type d'investigation.

Jean-Yves Goffi

Professeur émérite à l'Université de Grenoble Pierre-Mendès-France

« **Francione critique de Singer** »

Lorsqu'on parle de droits des animaux, on peut le faire de façon rhétorique, afin d'attirer l'attention du public sur des situations de maltraitance, de violence ou d'exploitation insupportables. Mais on peut aussi le faire en s'inscrivant consciemment dans une tradition philosophique précise, celle qui considère qu'il existe des droits détenus par les individus, droits opposables aux autres individus ou aux institutions. Le juriste américain G. Francione se réclame précisément d'une telle tradition dont il considère qu'elle est incompatible avec l'approche conséquentialiste d'un P. Singer. On se propose de montrer les présupposés et les effets d'une telle posture.

Suzanne Husson

Maître de conférences à l'Université de Paris IV

« **Revêtir la vie des chiens** » : **l'animal comme modèle moral** »

Si l'originalité du cynisme est de revendiquer l'animal comme modèle, cette référence n'est pas dénuée d'ambiguïté, car il ne s'agit pas d'imiter l'animal en tout point et certains animaux jouent parfois le rôle de contre-modèles. A partir d'une lecture des témoignages nous chercherons à comprendre quels sont les présupposés qui permettent au cynisme de constituer l'animal en une figure exemplaire. En particulier, cela implique-t-il d'admettre que l'animal soit un agent moral à part entière ?

Jérôme Laurent

Professeur à l'Université de Caen

« **Ethique animale, éthique humaine chez Platon** »

Dans les *Lois* parlant de la chasteté et de l'intempérance, l'Athénien explique :

« Nos citoyens ne doivent pas être pire que les oiseaux et nombre d'autres bêtes, qui, nés par grands troupeaux, jusqu'à ce qu'ils soient en d'âge à engendrer, vivent dans la continence, purs de tout accouplement, chastes, mais, une fois en âge, s'apparient selon leurs goûts, mâle à femelle et femelle à mâle, et le reste du temps vivent dans la sainteté et la justice, fermement fidèles à leurs premiers accords d'amitié ; or il faut tout de même que nos citoyens soient plus vertueux que les bêtes » (VIII, 840d3-e2, trad. A. Diès).

L'exposé présentera le modèle de la vertu des animaux chez Platon et ses limites, ainsi que l'animalité en l'homme que les mythes de l'attelage ailé dans le *Phèdre* (253c-254a) et de la bête polycéphale au livre IX la *République*, notamment, mettent en avant. Un homme peut se réincarner en animal dans la mesure où l'animal n'est pas, comme le soutiendra Husserl dans la Cinquième Méditation cartésienne, le tout autre de l'homme : nous naissons animaux, et l'humanité véritable se constitue par et dans « l'assimilation au divin » (*Théétète*, 176b).

Pierre-Marie Morel

Professeur à l'École Normale Supérieure

« **Action humaine, action animale: les ambiguïtés de la *praxis* aristotélicienne, entre éthique et éthologie** »

On décèle une tension entre deux tendances dans la philosophie aristotélicienne de la *praxis* : d'une part, une insistance claire sur la spécificité de l'action humaine par rapport à la conduite animale ; d'autre part, la volonté, au moins apparente, de définir un genre commun pour les différents types d'activités, humaines et animales. Si cette tension peut être surmontée, c'est sans doute en distinguant les différents registres (éthique et politique, biologique-éthologique,

ontologique) du discours aristotélicien. C'est aussi en distinguant l'homme et l'animal du point de vue de leurs « puissances » respectives.

Enrique Utria

Doctorant, Université de Haute-Normandie

« **Utilitarisme : agrandir les cages ou libérer les animaux** »

Nous analyserons les positions de Bentham et Peter Singer, depuis le projet de code pénal réprimant les cruautés envers les animaux à la libération animale, et évoquerons les différentes options utilitaristes (utilitarisme de l'acte ou de la règle ; théorie hédoniste ou préférentielle de la valeur intrinsèque ; point de vue de l'existence préalable ou de l'utilité totale, etc.), dont chacune aboutit à des conclusions différentes pour ce qui est de nos relations aux animaux non humains (alimentation carnée, expérimentation animale...).